



MAIRIE DE PROPRIANO

6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO

ARRETE N°2026-019

CIRCULATION MODIFIEE & STATIONNEMENT INTERDIT
ROUTE DE BONIFACIO du 18 au 26 mai 2026

Le Maire de la Commune de Propriano ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;
Vu le Code de la Route, article R.37-1 ;
Vu le Code Pénal, et notamment son article R.610-5 ;
Vu le règlement général de circulation de la Commune de Propriano ;
Vu l'arrêté N° 2026-012 en date du 08 avril 2026, portant délégation de fonction et signature des adjoints et des conseillers municipaux délégués ; Monsieur Jean-Baptiste OLLANDINI étant habilité à signer les documents relatifs au plan de circulation ;
Vu la demande de l'Entreprise CORSOVIÀ - MTP sis : Carrière du Rizzanese 20100 SARTENE, afin d'effectuer des travaux d'enrobés dans le cadre de la requalification des voiries communales sis : Rue Général de Gaulle / Route de Bonifacio / Rue Casanova d'Aracciani - 20110 PROPRIANO.

ARRETE

-Article 1^{er} : En raison des dits travaux, **le stationnement et la circulation seront réglementés du lundi 18 mai 2026 jusqu'au mardi 26 mai 2026 au plus tard :**

- RUE GENERAL DE GAULLE - ROUTE DE BONIFACIO : STATIONNEMENT INTERDIT ET CIRCULATION EN SENS UNIQUE SORTIE DE PROPRIANO, du croisement rue de Gaulle / rue de l'Eglise jusqu'à la station Vito au carrefour route de Bonifacio / rue Casanova d'Aracciani.

Compte tenu de la réduction de la voie de circulation, **la vitesse est limitée à 30 km/h** pour garantir la sécurité afférente à ces dits travaux.

- Une **CIRCULATION ALTERNEE PAR FEUX TRICOLORES** et/ou manuellement pourra être mise en place ponctuellement selon les besoins pour effectuer les travaux, au carrefour route de Bonifacio / rue Casanova d'Aracciani.

-Article 2 : Compte tenu de ces interdictions de circulation, **des déviations sont mises en place du lundi 18 mai 2026 au mardi 26 mai 2026 :**

- **Pour accéder au centre-ville par la Route de Bonifacio, une DEVIATION PAR LA RUE CASANOVA D'ARACCIANI** sera mise en place, au niveau de la station Vito, au carrefour route de Bonifacio / rue Casanova d'Aracciani.

- **Pour accéder aux écoles et à la crèche, la DEVIATION PAR L'INTERSECTION RD 319A (cimetière) et la ROUTE DU QUARTIER PRUNO CERVONE** devra être empruntée.

-Article 3 : Les différents panneaux de signalisation de réglementation de la circulation et de déviation seront posés par les entreprises en charge des travaux.


La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pour lesdits travaux.

-Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

-Article 5 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Propriano, est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à Propriano, le 16 mai 2026

Le premier adjoint


Jean-Baptiste OLLANDINI

